



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 mai 2014**

Délibération n° 2014-0062

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission consultative économique des aérodromes de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry -
Désignation de représentants du Conseil

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la
performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : mercredi 7 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : vendredi 16 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mmes Le Franc, Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Baserreff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Crimier (pouvoir à Mme Millet), Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Calvel (pouvoir à M. Rousseau), Coulon (pouvoir à Mme Brugnera), Fenech (pouvoir à M. Cohen), Forissier (pouvoir à Mme Beautemps), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Geourjon (pouvoir à M. Broliquier), Hamelin (pouvoir à M. Petit), Havard (pouvoir à M. Blache), Kepenekian (pouvoir à M. Philip), Lebuhotel (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Millet (pouvoir à Mme Burricand), Odo (pouvoir à M. Moroge), Pillon (pouvoir à M. Bousson), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Cachard, Mme Sarselli.

Conseil de communauté du 15 mai 2014**Délibération n° 2014-0062**

commission principale :

objet : **Commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry - Désignation de représentants du Conseil**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application du code de l'aviation civile (et particulièrement ses articles R 224-3, D 224-3 et D 224-4) et du décret n° 2005-827 du 20 juillet 2005 relatif aux redevances pour services rendus sur les aéroports, une commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry a été créée par arrêté préfectoral du 29 juin 2007, modifié le 14 août 2013.

La commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry est consultée sur la définition des différents tarifs desdits aéroports.

Les services publics aéroportuaires donnant lieu à la perception de redevances sont les services rendus aux exploitants d'aéronefs et à leurs prestataires de service à l'occasion de l'usage de terrains, d'infrastructures, d'installations, de locaux et d'équipements aéroportuaires fournis par l'exploitant d'aéroport, dans la mesure où cet usage est directement nécessaire, sur l'aéroport, à l'exploitation des aéronefs ou à celle d'un service de transport aérien (redevance d'atterrissage, de stationnement, redevance passager en correspondance, redevance passage aéroport à service simplifié par exemple).

La commission est réunie au moins une fois l'an pour émettre un avis sur les modalités d'établissement et d'application des redevances pour services rendus, ainsi que sur les programmes d'investissement de l'aéroport. Elle peut être consultée sur tout autre sujet relatif aux services rendus par l'exploitant.

La commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry est composée de 18 membres :

- le Président de la commission ;
- 5 représentants de la société des Aéroports de Lyon, exploitant des aéroports ;
- 3 représentants des collectivités territoriales concernées en tant qu'actionnaires de la société Aéroports de Lyon ;
- 8 représentants des organisations professionnelles du transport aérien et des principaux usagers aéronautiques des aéroports ;
- 1 représentant des entreprises d'assistance en escale.

Ceux-ci sont désignés pour une durée de 3 ans, à compter de la date de l'arrêté préfectoral portant désignation.

La Communauté urbaine de Lyon figure parmi les collectivités actionnaires de la société exploitant les aéroports et dispose, à ce titre, d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant au titre des collectivités territoriales intéressées ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur David Kimelfeld en tant que titulaire et monsieur Bernard Rivalta en tant que suppléant afin de représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de la commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2014.